



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
LE MARDI 22 JUILLET 2025 A 19H30
EN MAIRIE ANNEXE DE MIGLIACCIARU**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipale du 03 juin 2025.

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

- 1- Décision modificative n°2 du budget M49 eau et assainissement.
- 2- Proposition de bail de location de terrains nus entre la commune de Prunelli-Di-Fiumorbo et la Société de Traitement des Ordures Corse.
- 3- Avenant n°1 au marché rénovation des installations d'éclairage public de la commune de Prunelli-di-Fiumorbu (secteur 2).
- 4- Réconcilier accès, transmission et protection : vers un passeport éducatif territorial pour la jeunesse.
- 5- Subventions aux associations.
- 6- Sécurisation de la voirie communale et départementale en agglomération. Demande de financement à la Collectivité de Corse
- 7- Signalétique suite au plan d'adressage : Panneaux de rue et numéros de maison. Demande de financement à la Collectivité de Corse - Fonds « Montagne ».
- 8- Modification de la délibération DEL49-150623-8 portant rectification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- 9- Création d'un emploi d'Adjoint territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 10- Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet.
- 11- Création d'un emploi non permanent technicien territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité
- 12- Création d'un emploi non permanent d'Adjoint Administratif Territorial en vue de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- 13- Création d'un emploi non permanent d'Adjoint Administratif Territorial en vue de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- 14- Création d'un emploi non permanent d'Adjoint Territorial d'Animation en vue de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- 15- Nouvel Organigramme de la commune avec modification responsable service technique.